

maliti ROUBAIX TOURCOING



RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES et dans toutes les Agences de Pu

la session parlementaire ordinaire de 1905.

Noire journal ne manquera pas de s'intéresser d'une façon toute particu-hère mux séances de la Chambre et du Sénat. Grâce à un service de renseignements parfaitement organisé, nous en publierons chaque jour des comptes rendus complets et scruydeusement exacts.

Nos tecteurs pourront suivre ainsi, dans tous leurs détails, les importantes questions qui se poseront devant le législateur et contrôler jour par jour l'œuvre de leurs représentants.

On sait déjà que lu session qui s'ouvre va être marquée par une interpellation sur la politique générale du gouvernement; puis, tour à tour, le vote du budget, la séparation des Eglises et de l'Elat, l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières occuperont l'attention des élus du peuple.

Nos lecteurs peuvent être assurés que dans cet ordre d'idées nous nomettrons rien de ce qui se rapporte aux intérêts généraux du pays, et que notre préoccupation essentielle sera le souci de l'information rapide, exacte et claire.

La Journée d'Hier

La rentrée de la Chambre a eu lieu sans incident, — M. Faul Doumer a été élu pré-sident par 285 voix, contre 240 à M. Henri Brisson.

Le Sénat, après le discours de son président d'age, M. Fayard, s'est ajourné à jeudi, pour l'élection de son bureau définitif.

La Commission internationale d'enquête sur l'incident anglo-russe a tenu une nouvei-le séance à Paris. — L'empereur d'Allema-gne a décoré les généraux Stœssel et Nogi.

D'importants détournements s'élevant me quarantaine de mîlle francs, ont é onstatés à la Société Générale, à Lille.

A Armentières, deux tisseurs ont été ar-rétés pour avoir tenté de mettre le feu à des pièces de toile, à l'aide de balais imprégnés de pétrole.

Les Deux Sociétés

L'Union pour l'action morale a institué récemment à Paris une controyerse du plus l'iaut inférêt. Dans une série de réunions sous la forme de libres causeries, elle a abordé l'examen des questions philosophiques qui sont posées par le projet de Séparation des Eglises et de l'Elat. La haute valeur de ceux qui prennent part à ces entretiens, l'esprit de libre recherche qui caractérise l'Union, la diversité et la loyauté des opinions émises donnent à cette controverse une portée toute spéciale. Il y a là des philosophes, des universitaires et non des moindres, des administrateurs, des hommes d'action, des hommes politiques et pour que toutes les opinions soient représentées, des abbés même, notamment le curé de Plaisance, l'abbé Soulange-Bodin.

La première question qui fut traitée fut celle des limites exactes de la société religieuse. Elle ost capitale. Il est, en effet, nécessaire de déterminer avec précision ces limites pour établir les rapports de la société religieuse et de la société ville.

C'est bien, en effet, sous cette forme que se présente le problème. L'Eglise ne représente pas seulement une croyance, un dogme, elle est essentiellement et par définition une société, et, selon ses prétentions, la société parfaite et idéale. Elle ne réclame pas seulement pour ses adeptes le droit — que personne, d'ailleurs, ne conteste aujourol'hui — d'avoir certaines opinions et certaines croyances, de se réunir, de s'associer en vue du culte. Si telles étaient seçulement ses prétentions, le problème de la séparation serait aisément résolu. Mais l'Eglise va infiniment plus loin. La libarle L'Union pour l'action morale a institué

des minorestatives de finon des montéres (no. que hommes posibilitées de par positifices et par positifices et par positifices et par positifices et part of the opposition of

C'est hier qu'a eu lleu l'ouverture de la session parlementaire ordinaire de 1995.

Notre journal ne manquera pas de s'intéresser d'une façon toute particulière neux séances de la Chambre et du Sénat. Grâce à un service de renseignements parfaitement organisé, nous en publierons chaque jour des comptes rendus complets et scrupuleusement exacts.

Nos tecteurs pourront suivre ainsi, dans tous leurs étails, les importantes questions qui se poseront devant le législateur et contrôler jour par jour l'auvre de leurs représentants.

On sait déjà que la session qui s'ouvre va être marquée par une interpellation sur la politique générale du gouvernent; puis, tour à tour, le vote du budget, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'impôt sur le revenu et les retraites ouverières occuparion des Eglises et du peus de le contrôle des avantages que se contrêle en corre altachés au Concordat. Ils croient lenir ainsi l'Eglise et en leurs représentants du peus, tour at tour, le vote du budget, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières occuperont l'attention des élus du peus et l'event dans cet ordre d'idées nous n'ometirons rien de ce qui se rapporte aux intérêts généraux du pays, et que notre préccupation essentielle sera le souci de l'intereste de concordat la serie de l'estat la pays, et que notre préccupation essentielle sera le souci de l'intereste de dens ses droits essentieles. Elle seule s'affirme ses droits essentieles. Elle seule s'affirme ses droits essentieles. Elle souci de chartielles nécessaires à son existence et son développement. Elle droit de la société laique et re-lus é cettle dernière lout pouvoir de de l'interesse de tentile de défense.

C'est contre etle prélention inadmissible de la société civel de de décentire le droit de la société civel cettainement l'indépendance de la pensée et des contre s'uniron certainement l'indépendance de la pensée et des royances relinsaires es le lui acuciét (fibriles nécessaires à son éxistence et son développement. Elle dern

du danger. Il est impossible que l'Etat laisse se l'est impossible que l'Etat laisse se l'est attagoniste qui aurait pour elle la force des habitudes, la ténacité des préjugés, les espoirs et les craintes de la superstition. A ces puissances obscurres et violentes, rien ne pourrait résister si on leur permettait de s'appuyer sans contrôle ni limite sur les puissances d'argent, de devenir elles-mêmes des puissances économiques,

meitait de sappuyer sais controle in limite sur les puissances d'argent, de devenir elles-inèmes des puissances économiques.

Il est contraire aux notions les plus élémentaires du droit d'association que de laisser créer ainsi des sociétés qui prennent et enserrent l'homme tout enter, de la naissance à la mort et dans chacun de ses actes. Dans l'Etat moderne, seule société complète, quo que prétendent les défenseurs de la théocratie, ne peivent exister que des associations à objet limité et bien défin, auxquelles le citoyen consacre une parhe de son activité, mais qui ne l'absorbent pas tout entier. C'est l'exercice du droit le plus simple de défense qui se confond avec le droit même d'être qui amène l'Etat à imposer aux associations religieuses des l'estretions de constituer dans l'Etat un Etat antagoniste, les cléricaux crieront au sectarisme, à la persécution, à la violation des articles essentiels de la Déclaration des Droits. En réalité, nil a liberté de conscience, ni la liberté du culte ne sont en jeu ; les cléricaux le savent bien. C'est l'indépendance même de l'Etat moderne et son existence comme gardien et défenseur de la liberté qui lui imposent de ne pas se laisser prendre aux sophismes de ses adversaires, Que des associations religieuses assurent donc dans le système de la séparation, l'exercice du culte, mais que ces associations soient limitées et dans leur capacité d'agir. Formés en vue du culte, qu'elles s'y consacrent exclusivement. Elles essaieront certainement de sortir de ce role, mais ce sera le role de l'Etat que de les y maintenir.

Pierre POISSON, Député.

Choses du Jour

VICTOIRE REACTIONNAIRE

VICTOIRE REACTIONNAIRE

Par 265 voix contre 240, M. Paul Doumer a été élu, hier. président de la Chambre des Députés, aux lieu et place de M. Henri Brisson. président sortant, qui se représentait.

M. Doumer et M. Brisson appartiennent l'un et l'autre à la gauche radicale et, avant la séance, ce groupe, s'était prononcé en faveur de M. Brisson par 17 voix contre 7 à M. Doumer et 3 abstentions.

M. Doumer, cependant, n'en maintint pas moins formellement sa candidature.
Au scrutin secret, la Chambre lui a donné raison à 25 voix de majorité.

Le radical Brisson est donc battu par le radical Doumer, et si l'on ne considérait que l'étiquette politique des deux antagonistes, on pourrait dire que l'intérêt républicain est sauf, si l'amour-propre du vaincu peut se trouver froissé.

Malheureusement la compétition de M. Dou-

DE

a vraiment atteint M. Combes, dans la personne de M. Brisson?
Nous nous permettons d'en douter, ou bien il faudrait admettre que la majorité, de plus en plus désemparée, a perdu toute conscience et abdiqué toute dignité.

Non! ce n'est pas par de semblables moyens que l'on renverse un cabinet dont nous ne nions pas les défauts, mais qui a bien aussi ses mérites aux yeux de la démocratie.

Quoi qu'il arriva, en admettant même que la majorité qui s'est formée sur son nom, dans un scrutin secret, se retrouve aussi compacte au prochain scrutin public où sera en jeu la vie du ministère. M. Doumer ne peut pas espérer que son propre part lui pardonne de sitôt la conquête qu'il vient de faire au prix de sa réputation républicaine.

Et nous le regrettons pour lui, car malgré ses faiblesses passées, nous nous étions habitué à le considérer comme tout désigné par sa belle intelligence, sa grande puissance de travail, son activité prodigieuse à remplir une des premières fonctions dans la République.

G. SIAUVE-EVAUSY.

CHRONIQUE

LOUISE MICHEL

Ah! que les courants d'opinion marchent vite et combien l'histoire des sensations cellectives bourgeoises et populaires serait intéressante à noter. La variation des impressions des jugements, des croyances, des doctrines de la masse, est constante et s'accentue singulièrement avec l'évolution des évènements. La voix publique change d'intonation, vibre différemment, mue à tout instant, passe des accentuations de la crainte ou de la colère aux attendrissements de la pitié.

Ainsi pour Louise Michel, regardons là disparaître cette excellente femme dans le cantique des éloges qui saluent le départ d'une véritable sainte de la démocrètie contemporaine. Vis à vis des paroles de do,veur répardues à l'heure actuelle dans toute la presse, évoquons la colère des classes dirigentes d'il y à vingt ans contre la « vierge auguent des des les paroles de do,veur répardues à l'heure actuelle dans toute la presse, évoquons la colère des classes dirigentes d'il y à vingt ans contre la « vierge auguent des des des contre la « vierge auguent des des des contre la « vierge de auchemar des revendications sociales. — A quels gibets n'a-t-on accroché son figure de cauchemar des revendications sociales. — A quels gibets n'a-t-on accroché son figure de cauchemar des revendications sociales. — A quels gibets n'a-t-on accroché son figure de tous les non abhorrés, le trouble-quiétude de tous les ronronnements des rentiers! — Quand des traversaient les rues, on la sential la cen tre des masseus en des sentiers. A l'une product des varions que iriment dans les soutes à charbon du steamer social, arche fieurie dont on ne consent à regarder que l'extérieur soigneusement ripoliné.

Dans les journaux, on ridiculisait la mère Michel, on la caricaturait sans fin ; on s'efforçait de déchainer contre elle la blague et les loustiqueries publiques. Jules Jouy, su « Chat Noir », la chadsonnait au milieu des rires des spectateurs de la « Boî

Vià cette vieitle folle de Louise Michel Qui vient d'monter sur son échelle.

Elle semblait, la pauvre fille, imperméable à la satire. C'était une véritable, apôtre. Ses oreilles ne percevaient jamais les éclats de l'hilarité, mais seulement les cris en mineur de la souffrance. Elle courait sur toutes les pistes des pauvretés honteuses, évitable chienne de chasse des infortunes tertées dans l'oubie et l'égosime humain!

Que lui importait d'apparaître grotesque aux yeux des osifs, de fournir un aliment à l'alactité boulevardière, au bel esprit parisien. Elle remplissait son sacerdoce de bonté avec une simplicité qui allait jusques à la candeur. Si l'on venait à confronter les articles des journaux de ce temps avec ceux qui paraissent en ce moment, on aurait peine à croire qu'une même et si falote créature ait pu, à deux époques de sa vie, être l'objet de si véhéments ques de sa vie, être l'objet de si véhémentes recueillir tour à tour tant d'opprobres et tant de bénédictions!

Je n'ai jamais vraiment vu et entendu la « vierge rouge » qu'une seule fois, il y a cinq à six ans, alors ou élle conférait à la Bodinière.

cette pauvre créature errante à travers le désert stérile des individualités égoistes qui
constituent l'humanité civilisée. Je ne vis plus
la vieille fleur des barricades, l'Egérie des
révoltés, la Vierge Rouge, mais la grande missionnaire des humbles, la sainte altruiste professant l'évangile du dévouement, le partage
avec les faibles, la cousodation aux désespérés
l'appui malériel et moral aux innombrables
éctasés de la vie.

Ce sera, espérons-le, l'image définitive qui
restera de cette fausse agitatrice, dont l'existence réelle serait digne de tenter la plume
d'un hagiographe.

Octave UZANNE.

Octave UZANNE.

NOTES BIOCRAPHIQUES

NOTES BIOGRAPHIQUES

Clémence-Louise Michel naquit au château de Vroncourt (Haute-Marne), le 20 avril 1833e. Sa mère était de condition modeste; son père novelus autre que le propriétaire du château, qui l'éleva auprès de lui.

En 1850, son père mourrut, et Louise Michel du quinter le château. Elle vint à Paris, s'installa aux Batignolles, et ouvrit une école. C'est lâ, tout en apprenant à lire aux enfants du péuple, qu'elle-se mêla peu à peu as mouvement républicain qui balaya l'Empire.

Au 18 mars, elle n'hésita pas, elle revêtit un costume de garde national, prit un fusil et se réndit aux barricades.

Pendant toute cette période, elle déploya une grande activité. Elle présida le club de la Révoiution, à l'église Saint-Bernard. Elle organisa le comité central de l'Union des femes, Elle collabora au « Cri de Paris ». Biessée à la défense du fort d'Issy, défense à la riviée des uroupes de Versailies, à Paris, et traduite, le 16 décembre 1871, devant le sixième conseil de guerre.

dant, devant l'indignation des journaux, on Fautorisa à assister au convoi, et c'est encadrée par deux agents de la Careté qu'elle accempagna au cimetière de Lerullois celle qu'elle appelait : Maman s' le le fut frois ans après, en janvier 1886, elle fut graciée. Elle accepta cette messure qu'elle navait pas sollicitée ea protestant.

Six mois après, à la suite d'un discours qu'elle avait prononcé à la salle de Tivoli Vauxhall, elle fut condamnée à quatre mois de prison et retourna à Saint-Lazare? Sortie de prison et le continua sa propagande à Paris et en province et c'est au cours d'un de ces meetings qu'elle fut l'objet d'une tentative d'assassinat.

C'était au Hayre, le 22 janvier 1888, un in-

meetings queile ful 100jet d'une ten autre dassassinat.
C'était au Hâvre, le 22 janvier 1888, un individu nommé Lucas, monté sur la tribune, sapprocha de Louise Michel et lui tira un coup de revolver dans l'oreille.
Un mouvement inconscient la sauva,la balle ne lui fit qu'une blessure légère et le lendemain même, après avoir refusé de porter plainte, elle vint à Paris, la tête encore toute saignante. faire des démarches pour obtenir la mise en liberté de son meurrier.
Et pendant que Lucas était en prison, Louise Michel s'occupa de faire vivre sa femme et ses enfants !

NOS DÉPÊC

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

CONSEIL DES MINISTRES passé et surfout tradui

Paris, 10 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la prési-detice de M. Loubel. M. Maruéjouls, retenu encore pendant quelques jours dans le Midi par l'état de sa santé, était absent.

LES AFFAIRES DU MAROC

LES INTERPELLATIONS

M. Combies, président du Conseil, a fait onnaître les diverses demandes d'interpetation qui sont parvenues depuis la clôture le la session extraordinaire. Il a été décidé (n'on proposerait à la Chambre de fixer à rendredi prochain la discussion des intercellations sur la politique générale du Cajinet.

LE PARLEMENT CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance



M. HENRI BRISSON

bre.
Le groupe, appelé à voter, s'est prononcé
en faveur de M. Brisson par 17 voix contre
7 à M. Doumer et 3 abstentions.

La Séance

A 2 heures 15, le président d'âge, M. Paul BOURGEOIS, depuié de la Vendée, déclare la seance ouverle.

Au bureau prennent place avec lui, en quelité de secrétaires d'âge, MM. Pierre Dupuy, Stanislas de Castellane, Buyat, Dutreil, Zévaès et Razimbaud.

Avant l'ouverture de la séance, au moment où M. Paul Bourgeois monte au fautuil, M. Baudry d'Asson, un bouquet de mimosas à la main, se précipité vers lui et le serre dans ses bras en criant d'une voix retentissante; « Vivé le roi! »

